



Litige avec freebox et intrum justitia

Par **nioukk_old**, le **14/12/2007 à 22:05**

Bonjour,rnrnDepuis le mois d'aout, nous recevons des courriers d'un institut de recouvrement du nom d'intrium justitia en ce qui concerne 4 mois de factures impayées pour notre abonnement free soit la somme de 139€. Hors ces montants ont été prélevés par Free directement sur notre compte avec preuves à l'appui de notre relevé de compte et d'une lettre de notre banque. (justificatifs envoyés par AR).rnrnLeur réponse est que Free n'aurait pas été crédité de ces sommes et nous recevons aujourd'hui un avis de procédure judiciaire avec injonction de payer sous peine d'être saisi par un huissier.rnrnQue pouvons nous faire de plus puisque nous nous sommes déjà justifiés ? Et vers qui ou quel organisme pouvons nous nous retourner ? Ces instituts de recouvrement ont-ils de réels pouvoirs legaux.

Par **Jurigaby**, le **14/12/2007 à 22:19**

Bonjour.rnrnL'institut de recouvrement n'a aucun pouvoir légal.rnrnSimplement, ils procèdent toujours de la même manière.. Ce n'est pas parce qu'ils disent quelque chose qu'ils ont raison.rnrnSimplement, essayer de vous arranger avec eux.. Et si vraiment demain, un huissier se pointe chez vous pour vous signifier une injonction de payer, alors vous n'aurez qu'à la contester et l'histoire se terminera devant le juge de proximité de votre domicile.